



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée unique du souvenir

Question écrite n° 18934

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur l'organisation d'une journée commune du souvenir. Pour assurer fortement et symboliquement notre devoir de mémoire et pour célébrer l'ensemble des morts pour la France de tous les conflits, beaucoup de nos concitoyens seraient favorables à cette initiative sur le modèle du Memorial Day américain. Il lui demande donc de lui indiquer ses intentions quant à cette suggestion.

Texte de la réponse

Les Français, et tout spécialement les anciens combattants, demeurent très attachés dans leur ensemble au calendrier des commémorations hérité de l'histoire. S'agissant de la question du choix des dates des journées consacrées à la mémoire de ceux qui sont morts pour la France ou qui ont combattu au cours d'un conflit, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a eu l'occasion d'indiquer qu'il appartenait d'abord aux anciens combattants de s'entendre et de parvenir à un consensus.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18934

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4005

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5577